



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

politique forestière

Question écrite n° 30102

Texte de la question

M. Jean-Marie Morisset appelle l'attention de M. le ministre de l'agriculture et de la pêche sur le rapport de M. Bianco qui ouvre de réelles perspectives en termes de développement et de création d'emplois. L'objectif proposé de création de 100 000 emplois en quelques années est réalisable selon les exploitants forestiers, les scieurs et les industriels du bois de la région Poitou-Charentes, à condition qu'un effort financier soit consenti pour la filière forêt-bois et, notamment, pour l'instrument de la politique forestière qu'est le Fonds forestier national. Il lui demande de bien vouloir lui indiquer les intentions du Gouvernement sur cette nécessité de consacrer des moyens publics plus importants au développement de la filière bois, dans l'intérêt de l'emploi et du soutien à l'activité rurale.

Texte de la réponse

L'honorable parlementaire souhaiterait savoir quelles suites vont être données aux propositions contenues dans le rapport remis au Premier ministre par M. le député Jean-Louis Bianco et intitulé « La forêt, une chance pour la France ». Le 25 novembre 1998, le ministre de l'agriculture et de la pêche a présenté au conseil des ministres une communication dans laquelle étaient définis les grands axes de la politique à mettre en oeuvre dans ce secteur d'activité, qui représente effectivement un poids considérable dans l'économie nationale. Sur le plan financier, cette politique suppose la mobilisation de moyens nouveaux et importants. Des propositions ont été élaborées ; elles sont à l'heure actuelle soumises à la concertation interministérielle dans le cadre de la préparation du projet de loi de finances pour l'année 2000, et devraient faire très prochainement l'objet d'un arbitrage.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Marie Morisset](#)

Circonscription : Deux-Sèvres (3^e circonscription) - Union pour la démocratie française-Alliance

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 30102

Rubrique : Bois et forêts

Ministère interrogé : agriculture et pêche

Ministère attributaire : agriculture et pêche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 17 mai 1999, page 2914

Réponse publiée le : 21 juin 1999, page 3793